

Fédération
Syndicale
Unitaire

Cayenne, le 18 novembre 2009

Monsieur Alain BRAVO
Co secrétaire académique du SNES
Secrétaire départemental de la FSU
BP 847
97339 CAYENNE CEDEX

à

Monsieur le Président du
Conseil d'Administration
Du Collège Auguste DEDE

Monsieur le Président,

Lors de la réunion du conseil d'administration du collège Auguste DEDE, le jeudi 12 novembre 2009, vous avez accepté de répondre à une question de deux représentants de parents d'élèves portant sur mes absences.

Cette nouvelle et vaine tentative de dénigrement s'est déroulée dans un silence inquiétant, rompu par les vives et saines protestations de notre représentante élue du SNES GUYANE

Je tiens à vous informer que les questions qui relèvent de la situation personnelle des personnels ne peuvent être traitées, dans un conseil d'administration. En vous pliant au diktat de deux parents inquisiteurs et sous influence, vous vous fragilisez et outrepasser vos missions. Président du conseil d'administration, il vous appartient de faire respecter les règles qui régissent cette instance, et de ne pas les violer.

Concernant mes absences qui semblent déranger, faire débat plus que les conditions déplorables de travail, des élèves et des personnels, je vous demande d'indiquer aux parents en question et à tous les membres du conseil d'administration que je ne dois d'explications qu'à mon employeur, c'est-à-dire, au Recteur de l'Académie de la Guyane.

Par ailleurs, pour leur propre « formation », ils doivent savoir, mais ils se doutent certainement, que mes absences sont institutionnelles, donc légales.

Les absences dites syndicales, celles qui déplaisent, sont toutes validées par le Recteur comme le stipulent les textes, lois et règlements.

Les absences médicales, celles qui dérangent, sont accordées par d'éminents médecins

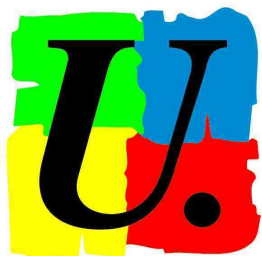
Les absences pour fait de grève, celles qui agacent, ne souffrent d'aucune autorisation. Elles sont constitutionnelles, mais sont sanctionnées par une ponction sur le salaire.

Ce point étant fait, je m'interroge cependant, sur les motivations réelles de « ces représentants » parents.

Drôles de représentants en effet, ceux qui sont muets sur la pénurie de livres scolaires dans l'établissement, pénurie qui frappe en priorité les élèves en difficulté ou de familles modestes.

Drôles de parents d'élèves responsables qui sont muets sur les violences quotidiennes que subissent certains élèves dans l'établissement.

Drôles de parents élus, qui ignorent le drame de la non scolarisation dans l'Académie.



*Fédération
Syndicale
Unitaire*

Cayenne, le 18 novembre 2009

Drôles de parents qui au lieu de se soucier du manque de moyens en remplacements dans l'établissement et dans l'Académie, tentent de clouer au pilori les personnels.

Nous pensions au SNES qu'ils dénonceraient la constitution de classes ethniques ou « d'élites », dans le collège, rien !

Nous pensions qu'ils dénonceraient ceux qui s'engraissent sur le dos des élèves et de la collectivité départementale, ou qui utilisent l'établissement comme paravent pour masquer d'autres activités, rien.

Nous pensions qu'ils condamneraient ceux qui insultent et tiennent des propos racistes à l'encontre d'enseignants, rien

En réalité, ils leur contestent le droit d'être malade, d'avoir une activité syndicale ou d'exercer leur droit de grève. Ils se trompent de pays et d'époque.

Le collège Auguste DEDE, n'en déplaise à certains, n'est pas un établissement privé fort heureusement. L'Education Nationale n'est pas encore une marchandise avec des enseignants aux ordres, derrière les étalages .

Les enseignants et les autres personnels titulaires ou non titulaires, en grande majorité, heureusement, ne font pas de courbettes, ni de salamalecs à des inquisiteurs de passage ou résidents, dont la seule motivation est de s'assurer sur le dos des autres et de l'institution, la « réussite » de leur « génie de rejetons », le plus souvent boutés pour la plupart, des établissements privés.

Ces « représentants » doivent se faire à l'idée que je continuerai à utiliser le droit de m'absenter pour raisons médicales, pour activités syndicales, et pour exercer mon droit de grève .

A ce propos, je les invite à s'associer à la grève du mardi 24 novembre pour dénoncer la suppression de milliers de postes d'enseignants, et donc de moyens de remplacements .

Le Secrétaire départemental de la FSU GUYANE

Alain BRAVO